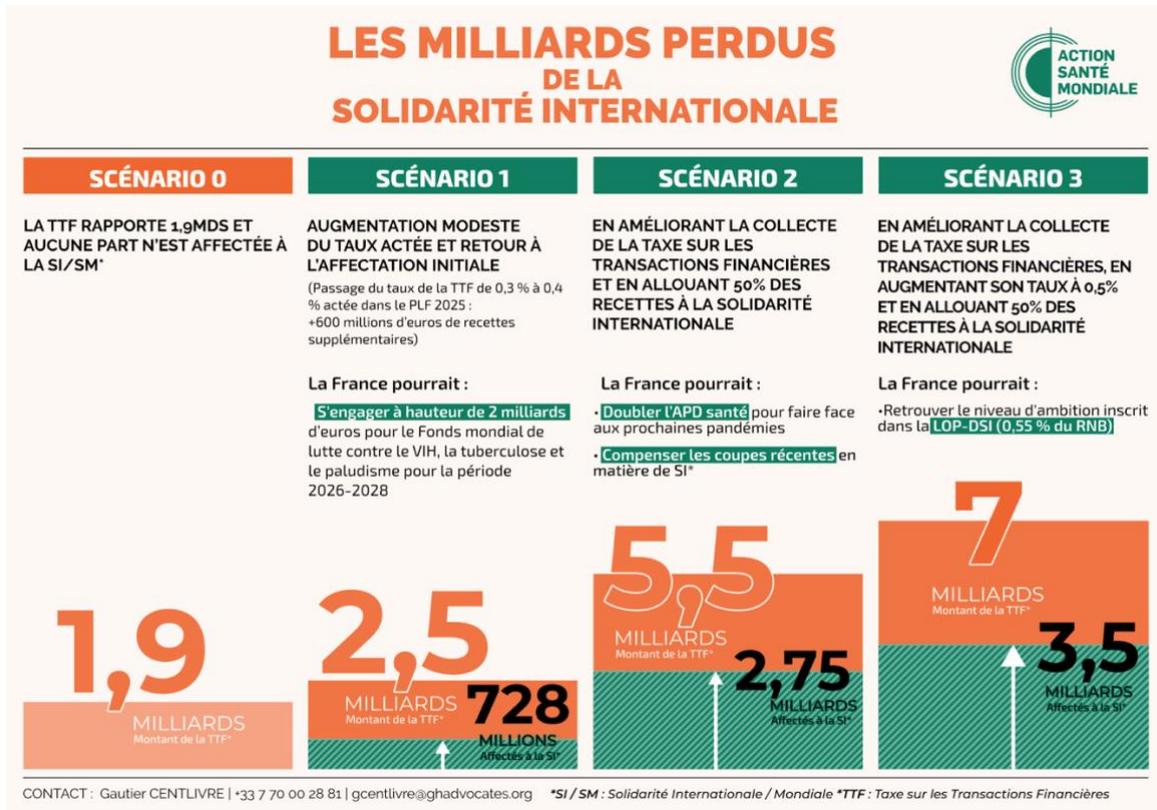


Pour une taxe sur les transactions financières au service de la santé mondiale



Aujourd'hui, plus d'une trentaine de pays dans le monde appliquent une taxe sur les transactions financières (TTF). La France en a instauré une en 2011-2012, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. À l'époque, sa justification reposait sur un principe de justice : « Est-ce qu'il n'est pas juste [...] de considérer que ceux qui ont tellement contribué à une crise de telle ampleur contribuent un petit peu au développement des pays les plus pauvres, qui ont le plus souffert de la crise ? »

Pourtant, sous couvert d'une interprétation contestable de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), une réforme administrative récente a fragilisé l'un des piliers de la diplomatie française : le recours à des financements innovants et durables pour la solidarité internationale. Supprimer ce mécanisme reviendrait à rompre avec un engagement historique et transpartisan, soutenu par quatre présidents successifs – Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron.

Alors que la solidarité internationale subit des coupes budgétaires sans précédent, et que montent les tentations du repli national et de l'isolationnisme, renoncer à la TTF serait une faute stratégique et politique. La France s'est pourtant engagée, lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial de juin 2023, à renforcer son rôle moteur dans la lutte contre la pauvreté, l'accès à la santé et le financement des biens publics mondiaux.

Dans ce contexte, les financements innovants ne sont plus une option : ils sont une nécessité. La taxe française sur les transactions financières constitue un levier efficace, déjà en place, mais largement sous-exploité. Elle ne rapporte aujourd'hui que 1,9 milliard d'euros par an, sans impact négatif sur la compétitivité de la place financière de Paris.

Il est temps de redonner à la TTF toute sa vocation : devenir un véritable outil de justice fiscale et de solidarité internationale. Son potentiel doit être pleinement mobilisé pour soutenir les populations les plus vulnérables, préserver les avancées obtenues de haute lutte, et répondre aux immenses besoins en matière de santé et de nutrition, qui s'aggravent chaque jour.

Depuis plusieurs années, nous avons identifié et construit des pistes de réforme solides. Elles sont techniquement réalisables, politiquement cohérentes et pleinement défendables :

1. Réaffecter une part des recettes à la solidarité internationale, et notamment à la santé mondiale.
2. Renforcer le recouvrement : lutter contre les failles actuelles et les contournements.
3. Augmenter le taux de la taxe, en s'alignant sur le modèle britannique (0,5 %) et élargir l'assiette, en incluant les transactions intra-journalières, aujourd'hui non taxées.

1. Réaffecter une part des recettes à la solidarité internationale, et notamment à la santé mondiale

Depuis sa création, la taxe sur les transactions financières (TTF) française a permis de financer des actions concrètes et ambitieuses en matière de solidarité internationale et de santé mondiale. Une partie de ses recettes – jusqu'à 25 %, soit 528 millions d'euros – a été affectée au Fonds de solidarité pour le développement (FSD), contribuant ainsi, jusqu'en 2025, au financement de grandes initiatives multilatérales :

- Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
- UNITAID
- Gavi, l'Alliance du vaccin
- Le renforcement des systèmes de santé dans les pays à faible revenu
- Des campagnes de vaccination, de prévention et d'accès aux traitements essentiels

Grâce à ces contributions, la France a pu jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les pandémies, renforcer la couverture vaccinale et soutenir durablement l'accès aux soins pour les plus vulnérables.

Pourtant, dans le dernier budget, cette affectation vertueuse a été supprimée : 100 % des recettes de la TTF sont désormais versées au budget général de l'État. Cette décision constitue une rupture politique regrettable, à rebours des principes qui ont fondé cette taxe. Elle survient à un moment où les besoins mondiaux – en matière de santé, de nutrition, d'accès aux services de base – n'ont jamais été aussi criants.

Un choix à rebours de l'histoire, pas une fatalité

Nous appelons les décideurs français à revenir à l'esprit originel de la TTF : un outil de justice fiscale conçu pour soutenir les populations les plus fragiles à l'échelle mondiale.

Le lien entre taxation solidaire et financement du développement ne peut être rompu sans affaiblir la crédibilité de la France et son engagement historique en faveur d'une mondialisation plus équitable. Le président Emmanuel Macron lui-même l'a réaffirmé en juin 2024 : « Je veux ici dire que ce lien sera préservé envers et contre tout. »

Une cohérence attendue, en France comme à l'international

La TTF n'a de sens que si son produit continue de bénéficier à la solidarité internationale. Elle incarne à la fois un levier budgétaire concret et un symbole fort, soutenu de manière constante par la société civile, les parlementaires et de nombreux partenaires internationaux. La France continue d'ailleurs à défendre cette vision à l'échelle mondiale.

La participation du président de la République à la Conférence de Séville sur le financement du développement en est un signal fort. Il serait incompréhensible que la France plaide à l'international pour des mécanismes qu'elle affaiblit sur son propre sol.

2. Renforcer le recouvrement : lutter contre les failles actuelles et les contournements – des milliards d'euros en jeu

Il y a un an, nous avons révélé un dysfonctionnement majeur dans le dispositif de la taxe sur les transactions financières (TTF) : un manque à gagner fiscal potentiellement massif, associé à une absence totale de transparence sur les flux collectés. Ce que nous avons mis au jour, ce n'est pas nécessairement une fraude, mais un système si opaque qu'il empêche tout contrôle réel – et donc, toute confiance démocratique.

En théorie, la TTF s'applique à des volumes d'échanges financiers colossaux. Pourtant, les recettes constatées – autour de 1,9 milliard d'euros par an – semblent étonnamment faibles. Le véritable scandale n'est pas uniquement dans le chiffre, mais dans notre incapacité collective à savoir s'il est normal, insuffisant ou même suspect. L'administration fiscale elle-même ne peut pas le dire avec certitude.

Une fiscalité opaque, déléguée, incontrôlable

Aujourd'hui, la collecte de la TTF repose entièrement sur l'auto-déclaration des acteurs de marché, opérée via Euroclear France, une société privée, filiale d'un groupe international, agissant au nom de l'État sans encadrement public suffisant.

Concrètement :

- Euroclear collecte, contrôle et transmet les montants dus.
- Sur la base des déclarations des opérateurs eux-mêmes.
- Sans que la Direction générale des finances publiques (DGFiP) n'ait accès aux données sources ni ne puisse exercer un contrôle autonome.

Ce système déclaratif, externalisé, soulève une question démocratique fondamentale : comment parler de consentement à l'impôt si nul ne peut comprendre, vérifier ou tracer son prélèvement ? Une fiscalité démocratique doit être lisible, documentée, contrôlable. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Un système dénoncé mais inchangé

Ce constat n'est pas nouveau. La Cour des comptes, dans un rapport de 2017, soulignait déjà l'absence de contrôle réel de l'État sur le recouvrement de la TTF. Depuis, rien n'a changé. Nous estimons aujourd'hui les pertes fiscales potentielles entre 1 et 3 milliards d'euros par an. C'est autant de ressources qui pourraient être mobilisées pour répondre aux urgences sociales, sanitaires et écologiques. Nos demandes sont claires :

- Un audit complet du dispositif de recouvrement de la TTF.
- La transparence totale sur les données collectées et les montants dus.
- Une réforme de la gouvernance de cette taxe pour en garantir la légitimité et l'efficacité.

3. Aligner le taux de la TTF française à celui de la Grande-Bretagne et élargir son assiette

En 2025, le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) en France est passé de 0,3 % à 0,4 %. Cette évolution, bien qu'elle ait suscité des inquiétudes dans le passé, n'a en rien affaibli l'attractivité de la place financière parisienne. Au contraire : Paris s'est imposée comme l'un des principaux hubs européens pour les grands groupes bancaires et les entreprises de la fintech lors du Sommet Choose France. Ce constat invalide l'argument selon lequel la TTF nuirait à la compétitivité financière de la France.

C'est pourquoi nous proposons une revalorisation du taux à 0,5 %, soit le niveau de la TTF britannique. Cela permettrait à la France de renforcer ses recettes fiscales sans créer de distorsion de concurrence et d'envoyer un signal clair en faveur d'une finance plus responsable.

Comblent une faille fiscale majeure : taxer les opérations ultra-spéculatives

Au-delà du taux, un dernier enjeu réside dans l'assiette de la taxe. Aujourd'hui, un pan entier du marché échappe à toute contribution : les transactions intra-journalières. Autrement dit, un investisseur qui achète une action le matin et la revend l'après-midi – ou parfois dans la même seconde grâce au trading à haute fréquence – ne paiera rien. Ce vide juridique n'est ni assumé ni justifié. Il ne s'agit même pas d'une exonération formelle : ces opérations n'existent tout simplement pas dans le périmètre de la taxe. Le dispositif les ignore. Ce système crée une injustice fiscale flagrante. Les stratégies de court terme, souvent les plus spéculatives, échappent à la taxe, tandis que les investissements de long terme – pourtant plus stables et utiles à l'économie réelle – restent taxés. Ce paradoxe doit être corrigé. Il est inacceptable que les comportements les plus volatils et les moins vertueux bénéficient d'un traitement fiscal plus favorable que ceux qui stabilisent les marchés et soutiennent le financement des entreprises.

Contact

Gautier CENTLIVRE

Coordinateur plaidoyer Action Santé Mondiale

gcentlivre@ghadvocates.org

+33770002881